

Lettre ouverte des Inspecteurs Principaux

Monsieur le Directeur Général, Monsieur le Directeur Départemental,

Les Inspecteurs Principaux s'alarment une nouvelle fois d'une détérioration de leurs perspectives de carrière au sens large.

A titre d'illustration, les derniers mouvements sur les postes comptables ont confirmé le niveau historiquement bas des promotions sur des postes C1 ou des « mutations » sur des postes C2. La quasi impossibilité pour les Inspecteurs Principaux de pouvoir bénéficier d'une promotion / mutation sur des postes comptables est désormais une réalité connue de tous.

Par ailleurs, les indices actuels ne respectent ni la hiérarchie des grades, pourtant prévue par le statut (décret n°2010-986) en son article 2, ni les modalités de sélection.

Nous observons que le Premier Ministre a décidé d'appliquer rapidement les dispositions prévues dans le cadre des négociations sur les Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations. La Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFFP) propose ainsi une évolution notable des grilles indiciaires, notamment celle des Attachés Principaux et Hors Classe. Ainsi, il est prévu pour les Attachés Principaux un indice terminal 1015 (au lieu de 966 actuellement) et pour les Attachés Hors Classe, un indice terminal 1027 (au lieu de 1015 actuellement).

Dans ce cadre, nous pensons que la DGFIP doit légitimement faire évoluer les grilles de ses inspecteurs principaux.

Il s'agit là d'une occasion unique de remettre en cohérence l'organisation des grades, sans pénaliser aucun d'entre eux.

Les Inspecteurs Principaux doivent à ce titre être alignés sur le premier niveau de la catégorie A+ du nouveau schéma fonction publique :

Indice terminal 1027-HEA

Nous pensons que cette restructuration indiciaire constitue un enjeu majeur pour le positionnement des cadres de la DGFIP.

La DGFIP doit s'approprier cette proposition légitime, dans son propre intérêt et celui de ses cadres.